

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHARTE
RELATIVE AUX ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE.**

MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

Participants :

M. Paul MEYER, Ville de Strasbourg
Mme Françoise SCHAETZEL, Ville de Strasbourg
Mme Laurence VATON, Ville de Strasbourg
Mme Françoise WERCKMANN, Ville de Strasbourg
M. Didier HOUILLON, Ville de Strasbourg
M. Thierry WILLM, Ville de Strasbourg
M. Materne WOLFF, Ville de Strasbourg
Mme Audrey GASSERT, Ville de Strasbourg

M. Carl HEIMANSON, Agence Régionale de Santé Alsace
M. Colin RIEGGER, Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin
M. Jean-Luc HOCH, CUS Habitat
M. Philippe LERGENMULLER, Habitation Moderne

Opérateurs

M. Laurent LOUP, Bouygues Telecom
M. Agostino PULLARA, Free Mobile
Mme Catherine GABAY, Free Mobile
M. Jean-Michel DIRRINGER, Orange
M. Didier JENCZAK, SFR
M. Bruno LEFEBVRE, SFR

Absent-es / excusé-es :

M. Nicolas MATT, Eurométropole de Strasbourg
M. Jean-Emmanuel ROBERT, Eurométropole de Strasbourg
M. Christophe ROUSSEAU, CUS Habitat
M. Ahmed BOULBINA, Free Mobile

* * *

Comprenant des élus de la ville de Strasbourg, des associations de défense de l'environnement représentatives ainsi que des experts, la commission consultative de suivi a été instaurée en application de la charte sur les antennes, approuvée par délibération du 30 septembre 2012 et signée le 20 décembre suivant.

Cette charte organise les relations entre les quatre opérateurs nationaux de téléphonie mobile et la ville de Strasbourg concernant l'installation d'antennes sur le ban communal.

La commission consultative a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre des dispositions prévues, à l'occasion d'une réunion annuelle où le bilan d'activité lui est soumis. Elle présente ses conclusions au Conseil municipal le plus proche. Elle s'est réunie les 30 janvier et 25 juin 2013 ; compte-tenu des échéances municipales de 2014, elle n'a pu se réunir.

Par ailleurs, la charte arrive à échéance à l'issue de 3 années de mise en application ; le renouvellement tacite est prévu. La délibération du conseil municipal du 22 juin 2015 approuve sa reconduction, nomme les nouveaux membres élus et invite la commission à formuler toute recommandation d'évolution qu'elle jugerait utile, notamment au regard des évolutions réglementaires.

La présente réunion a par conséquent pour objet d'établir le bilan de l'action des 3 années passées.

* * *

Introduction de la réunion : M. Paul MEYER

* * *

I / Présentation du bilan d'activités : M. Thierry WILLM

Les opérateurs ont transmis à ce jour 339 dossiers Information Mairie, soit la totalité de leurs projets sur le ban communal.

Ils ont systématiquement suivi les avis du comité technique.

Ils ont globalement assuré l'information des riverains de manière satisfaisante, généralement par l'apposition d'affiches en pied d'immeuble.

Le comité technique s'est réuni à 14 reprises depuis sa création, examinant tous les dossiers d'implantation et/ou de modification d'antennes, chacun ayant fait l'objet d'une simulation plein champ par les opérateurs.

Les Dossiers d'Informations Mairie présentés par les opérateurs :

En 2013, 194 DIM ont été présentées par les opérateurs au cours de 6 comités techniques opérationnels.

En 2014, 41 DIM ont été présentées par les opérateurs au cours de 4 comités techniques opérationnels.

En 2015, 92 DIM ont été présentées par les opérateurs au cours de 4 comités techniques opérationnels.

Soit un total de 327 DIM présentées depuis 2013 au cours de 14 comités techniques opérationnels.

21 demandes de mesure de champ électromagnétique ont été adressées à l'agence nationale des Fréquences entre 2013 et avril dernier, réalisées par des laboratoires agréés COFRAC, aboutissant à des valeurs conformes aux seuils limites visés par la réglementation.

Un nombre important de demandes d'information et/ou de mesures directes sur sites ont été traitées par le service.

Le logiciel Mithra-Rem a été mis en œuvre, aboutissant à une cartographie complète de l'exposition du public sur le ban communal. A cet effet, les données relatives à 871 antennes représentant 3174 systèmes d'émission, ont été relevées et tenues à jour.

Un service d'information du public a été mis en œuvre en juin dernier, permettant la saisine de la collectivité par le biais du portail internet, afin de connaître le niveau d'exposition du public. Après une première période d'afflux, une demande est formulée en moyenne par semaine.

La collectivité a maintenu en permanence un dialogue avec les opérateurs, afin d'améliorer la connaissance sur le territoire, l'information du public et pour faciliter l'accès des opérateurs aux toitures.

La Ville de Strasbourg et l'EMS ont mis à disposition leurs toitures patrimoniales de manière plus large : CA, médiathèque, églises, ...

II / Présentation du logiciel MITHRA-REM : M. Materne WOLFF

1/ les objectifs :

Identifier et localiser les "points critiques" dépassant un niveau d'exposition donné en tout point du territoire de la ville accessible au public :

- => Domaine horizontal à hauteur donnée (h=1.50m)
- => Domaine en façade de bâtiment (extérieur et intérieur)
- => Plan vertical quelconque défini par sa trace au sol et sa hauteur
- => Domaine de récepteurs (maillage paramétrable en emprise et en densité)

2/ les hypothèses prises en compte :

- le modèle urbain 3D
 - => bati 3D simplifié = emprises au sol du bati extrudées de la hauteur habitée du bâtiment
- les données d'ingénierie des antennes (Cf DIM déposés par les opérateurs)
 - => Opérateur
 - => Station de base: Nom, adresse, opérateur, date mise en service
 - => Support d'antenne (au sol, en toiture-terrasse, d'immeuble, en façade de bâtiment)
 - => Antenne: Nom, type, dimensions, HMA, tilt méca., azimut
 - => Systèmes d'émission: service (2G, 3G, 4G), bande de fréquence, tilt élect., puissance
 - => Composition générale Strasbourg
- du modèle de propagation
 - => méthode CSTB 2013.1: paramétrable (distance max, nbre de réflexion ou de diffraction max, densité des récepteurs)
- les hypothèses de calcul prises en compte
 - => tous les opérateurs, toutes les antennes, tous les systèmes d'émission
 - => à puissance maximale
 - => en même temps
- le paramétrage des niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques simulés
 - => palette de couleurs des niveaux de champ
 - => mise en évidence des valeurs de champ > seuil de 6V/m

3/ les résultats

- couverture intégrale du territoire de la ville de Strasbourg
 - => Décomposition du territoire en secteurs géographiques (quartier/bloc)
 - => Cartographie de chaque secteur en "Domaine horizontal à 1,50m"
 - => Niveau de champ en façades de bâtiment (Outdoor & Indoor, $V_{max} > 6$ V/m)
- focus sur les points critiques (ou sur n'importe quel bâtiment de la ville)
 - => visualisation 3D des façades du bâtiment
 - => contribution des antennes à la formation du point critique
- chiffres clé et métadonnées
 - => seuls 20 points en domaine horizontal: 6 V/m < valeurs < 11 V/m (3%)
 - => 569 points en façades extérieures: 6 V/m < valeurs < 98 V/m, tous situés en partie haute des immeubles (97%) correspondant pour l'essentiel à des combles inoccupés
 - => 45 points en façades intérieures: 6 V/m < valeurs < 46 V/m, tous situés en partie haute des immeubles (7%)
- les mesures terrains entreprises
 - => calage du modèle simulé (selon hypothèses présent en compte) par rapport aux niveaux réels mesurés
 - => les valeurs de champ simulées sont globalement sur-estimées de 60% à 80% par rapport aux valeurs mesurées sur le terrain

III / Evolution / Reconduction de la Charte

La charte arrivait à échéance le 20 décembre dernier et a été renouvelée tacitement. Sa mise en application en a démontré l'intérêt, les parties intéressées ayant eu à cœur d'en respecter l'esprit.

Des évolutions sont cependant souhaitables, sur la base :

- De l'expérience acquise. Les données pourraient être fiabilisées davantage si les opérateurs consentaient à communiquer au-delà des PIRE.
- De l'évolution des techniques. Les microcellules ainsi que les émetteurs liés à la future 5G ne sont pas concernés par la charte. Il pourrait être intéressant de les suivre.
- De l'évolution réglementaire. La loi Abeille apporte des avancées en matière de concertation et d'information du public.

La loi dite 'Abeille' relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, adoptée le 29 janvier 2015, modifie l'encadrement réglementaire de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques issues des technologies sans-fil.

Elle introduit dans le droit national un principe de sobriété de l'exposition, adoptant la valeur de référence de 6V/m comme seuil critique et charge l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) d'établir annuellement un recensement national des « points atypiques ».

Au chapitre de la transparence, l'installation des antennes devra à l'avenir être soumise à l'information préalable du maire, la concertation avec les habitants étant laissée à son initiative et appréciation.

Une campagne nationale d'information relative « à l'usage responsable et raisonné des terminaux mobiles » doit par ailleurs être initiée.

Enfin, au titre du principe de précaution, l'usage du Wi-Fi dans les lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans devra être prohibé.

Les décrets d'application viendront préciser la portée concrète du texte qui souligne le caractère innovant de la charte Strasbourgeoise.

M. MEYER rappelle la vigilance particulière pour les sites recevant du public, en particulier ceux accueillant des enfants de moins de 3 ans avec un Wi-Fi qui reste interdit.
Une réflexion est à mener sur la présence du Wi-Fi dans les écoles primaires.

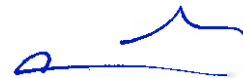
M. MEYER souhaite la reconduction et la poursuite en l'état de l'application de la charte. En ce qui concerne les mesures sous Mitrah-Rem, il souhaite rester sur une mesure maximale des valeurs tout en conservant les cartes un interne, sans divulgation en externe.

IV/ Divers

Mme SCHAETZEL s'interroge sur l'information transmise aux Citoyens quant à l'existence de l'outil Mithra-Rem. M. MEYER confirme la communication de l'outil, en juin 2015, par le biais de la presse. Il faudrait néanmoins repenser à un moyen de sensibilisation et d'information des publics face aux ondes.

M. MEYER souhaite que soit prévu pour mars/avril la mise en place d'un débat sur les ondes dans les écoles.

Clôture de la réunion à 16h20.



Thierry WILLM
Chef de service